

Toepassing van artikel 51 van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad. Interpellatie van G. VAN GOIDSENHOVEN, gemeenteraadslid, betreffende de verslechterde leefkwaliteit in Kuregem.

La représentante des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordigster van de bewoners geeft lezing van de volgende tekst:

Je ne vous apprends rien sur le nombre de commerces Horeca sur la chaussée de Mons.

Le nombre de cafés, restaurants et snacks nous oblige en tant que comité de quartier De Meersman, d'interpeller plusieurs d'entre vous en tant qu'échevines et échevins.

Nous souhaitons comprendre pourquoi autant de permis du service d'urbanisme sont octroyés à tous ces commerçants et ce, dans un périmètre restreint ?

Nous savons que toute une procédure doit répondre à différents critères tels que : « l'AFSCA », le « SIAMU », les services « Environnement » et « Urbanisme » ainsi que d'autres instances pour que l'activité de ce genre d'établissement soit conforme à toutes ces exigences.

Mais, actuellement, il ne s'agit pas d'accepter l'ouverture du commerce de l'Horeca, mais d'être présent par des contrôles sur l'hygiène alimentaire, la propreté du lieu et de son environnement, la sécurité telle que la conformité de l'électricité / gaz et eau, les différentes assurances, ainsi que la légitimité du commerce en lui-même. Les conséquences du nombre de commerces font que la voirie est déplorable durant toute l'année à la suite du non-respect des jours de collecte des poubelles ainsi que les dépôts clandestins en tout genre, ce qui reflète d'un des quartiers les plus sales d'Anderlecht !

Cette chaussée de Mons est en réelle souffrance depuis des lustres, nous subissons quotidiennement une violence visuelle qui joue sur notre psychique. Nos écrits restent sans réponses, en exemple nos e-mails. Ceux-ci sont lus, ou peut-être pas, et envoyés à la corbeille de vos pcs...

Combien de bouteilles devons-nous encore jeter, non pas à la mer mais à cette salle, pour que vous puissiez enfin agir et nous considérer ? Et surtout, répondre aux attentes et demandes des personnes qui ont voté pour vous !

Je doute que vos réponses soient à l'image du plan MMM, des chiffres et des statistiques. Le nôtre diffère du vôtre car il est celui de la réalité du terrain, de la vraie vie.

Les poubelles en tout genre, entassées aux pieds des arbres ressemblent à des dunes où se mélangent divers dépôts tels que bidons d'huile alimentaire, seaux de sauce, bancs, chaises de restaurant, très grands frigos/réfrigérateurs de l'Horeca, ...

Je cite certains services communaux : « Urbanisme », « Environnement », « Sécurité urbaine », « Hygiène », « Propreté » et « Santé » devraient se soucier sérieusement

des impacts non-économiques mais sociétaux que ces commerces engendrent sur le moral des habitant.es de la chaussée et surtout sur la qualité de nos vies.

Madame Elke ROEX nous informait par e-mail du 22 novembre 2022, je cite : « Afin de lutter contre la prolifération des snacks et, considérant que ce type de commerce engendre un certain nombre de nuisances pour les riverains, nous voterons jeudi 24/11 en Conseil communal, sur une nouvelle taxe de l'ouverture du snack. Si le règlement est adopté, une taxe de 6.000€ sera imposée pour chaque ouverture de snack ».

La question n'est pas d'émettre une taxe Madame ROEX, mais bien :

d'interdire toute nouvelle demande d'ouverture de snack ou de restaurant !

de fermer ceux qui se trouvent être dans l'illégalité.

d'envoyer le service d'hygiène où la présence de rongeurs et d'insectes en tout genre sont présents tout au long de l'année !

de faire contrôler la sécurité alimentaire via « l'AFSCA ».

Lors de l'interpellation du 27 avril 2023 Madame l'Echevine ROEX disait sur la problématique de l'Horeca, je cite : « Nous ne pouvons pas corriger les fautes du passé. Nous pouvons mettre un frein sur la multiplication des établissements Horeca en refusant des nouvelles implantations Horeca là où il y a déjà une forte concentration, chose que nous faisons systématiquement. Depuis l'implantation de la politique du guichet Horeca, nous donnons un avis négatif sur le changement d'affectation en café ou snack dans les quartiers commerçant de Cureghem ».

Monsieur l'Echevin KESTEMONT et Madame l'Echevine ROEX, ne pensez-vous pas que le quota de multiplication de ces établissements Horeca est largement dépassé ?

Pour information, sur les 650 mètres entre la Porte d'Anderlecht et le métro Clémenceau, nous avons compté 23 restaurants et snacks !

Que dire lors des bagarres où « des batailles » qui ne s'arrêtent pas aux fourchettes et cuillères mais bien à l'arme blanche et autres armes récupérées par les divers immondices/dépôts clandestins traînant sur cette chaussée, tel que bâtons de balai, caisses en bois, barres de fer. Eh oui Monsieur NEUZY, le dépôt clandestin est devenu une arme pour le champ de bataille de cette chaussée.

Nous vous interpellons Mesdames les Echevines ROEX, KAMMACHI et MÜLLER-HÜBSCH ainsi que Messieurs les Echevins KESTEMONT et NEUZY, sur tous ces nuisibles que nous devons supporter depuis des années car la passivité de vos services ne fait qu'engendrer des problèmes pourtant résolus ailleurs, sur d'autres Communes.

Service « Prévention » : les « Gardiens de la Paix » ont plus un rôle de spectateur ou leur intervention minime par la loi font que nous nous demandons à quoi bon ce service ? Leur présence, trop absente résulte d'un quartier devenu zone de non-droit où l'état de droit est aboli !

Service de « Mobilité » : le quartier par son activité économique est trop actif et bruyant de jour comme de nuit, les routes ainsi que les trottoirs se trouvent être à l'image d'un quartier sous-développé. Les nids de poule en ont pondu bien d'autres, non pas des poussins comme cité par Monsieur Ouamara, mais bien des fossés ! Bienvenue au quartier dit « apaisé ».

Service « Hygiène » : La prolifération de rongeurs (rats et souris) fait, qu'ils s'invitent dans les domiciles des riverains où même des enfants ont été mordus ! Ces rongeurs sont le résultat des saletés qui jonchent la chaussée. Que dire des mouches et moustiques en format XXL durant la période estivale ?

Service « Propreté » : la saleté des rues, l'un des pires fléaux du quartier. A maintes reprises nous vous en avons fait part que ce soit par e-mail ou lors de réunions tel que MMM. Je ne vous apprend rien, que dire encore et encore, que la situation s'empire quotidiennement ? A quoi servent les caméras dont l'objectif est de relever les contrevenants ? Le coût total du plan stratégique de la propreté de 2.370.000€ est financé par une sorte de réforme fiscale citoyenne. Pourquoi ne constate-t-on pas de résultat positif ?

Je tiens à vous informer d'un récapitulatif du nombre de commerçants entre la porte d'Anderlecht et le métro Clémenceau, où seulement 650 mètres, pour rappel, les séparent. Le relevé a été effectué en novembre 2022, entre-temps d'autres établissements Horeca se sont rajoutés.

Vous trouverez sur cette chaussée de Mons :

11 café/chicha-bar

1 salle de jeux

23 restaurants et snacks

13 supermarchés

4 magasins de téléphonie et réparation de GSM

1 librairie avec vente d'alcool, mais aucun journal/magazine

5 magasins de vêtement de 2ème main

6 boulangeries (dont 1 fermée)

5 boucheries

5 coiffeurs pour hommes

4 concessionnaires automobiles

3 magasins d'articles ménagers

S'y trouvent aussi 2 hôtels, 1 école, 2 ASBL, 3 pharmacies, 3 centres médicaux, night shop, ...

Pour information, certains restaurants sont propriétaires de deux, voire trois établissements. Ils possèdent le restaurant en question, deux maisons plus loin on

retrouve une pizzeria et encore deux maisons plus loin un snack avec une entité légèrement modifiée mais toujours avec le même propriétaire ! Madame ROEX disait de mettre un frein à la multiplication des établissements Horeca.

Aucune diversité commerciale telle qu'un cordonnier, fleuriste, poissonnier, magasin bio, bibliothèque, pressing, herboriste, ...

Une plaine de jeux couverte pourrait satisfaire petits et grands, je parle du bâtiment abandonné du 128 de la chaussée de Mons où le magasin « Acima Market » n'a jamais vu le jour. A qui appartient ce bâtiment ? Le propriétaire n'est-il pas sanctionné pour abandon de bien ?

Je n'ai pas besoin de vous inviter à venir constater tout ce que je viens de vous lire ; mais je trouve dommageable que depuis votre mandat vous auriez pu apporter votre pierre à notre édifice pour un meilleur vivre ensemble et pour un quartier vraiment apaisé !

Le représentant des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordiger van de bewoners geeft lezing van de volgende tekst:

En septembre 2022, le « Comité de Vigilance Cureghem » avait constaté la présence d'une affiche particulière sur la place de la vaillance. Cette affiche concernait l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique.

Nous avons pensé que la Commune lançait une campagne et que de telles affiches seraient bientôt visibles dans le quartier de Cureghem et les autres quartiers d'Anderlecht.

Avec l'arrivée des beaux jours, le « Comité de Vigilance Cureghem » se demandait pourquoi aucune mesure n'avait été prise afin d'interdire la consommation d'alcool dans le quartier de Cureghem.

La consommation d'alcool dans les espaces publics de notre commune est une catastrophe. Cette situation entraîne des répercussions néfastes sur notre qualité de vie, notre sécurité et notre bien-être.

Et les rassemblements de personnes consommant de l'alcool en rue sont devenus plus que quotidiens, du matin jusqu'à tard dans la nuit. Les conséquences de ces comportements sont multiples et nécessitent une attention particulière de la part des autorités communales.

Premièrement, la consommation excessive d'alcool en rue entraîne souvent des nuisances sonores, perturbant la quiétude des résidents et altérant la qualité de leur repos. Les comportements irrespectueux, les disputes et les bagarres liés à l'alcool peuvent créer un climat d'insécurité et d'incivilité dans notre commune.

Deuxièmement, la consommation d'alcool en rue génère des déchets supplémentaires. Non seulement cela contribue à la détérioration de notre environnement, mais cela peut également représenter un danger pour la santé et la sécurité des enfants et des animaux domestiques qui pourraient entrer en contact avec ces déchets.

Enfin, la consommation d'alcool excessive en rue peut entraîner des conséquences sur la sécurité routière, avec des conducteurs en état d'ébriété prenant le volant et mettant en danger la vie des autres usagers de la route.

Et nous tenons à vous rappeler que Cureghem est un quartier précarisé, qui a été trop longtemps abandonné. C'est peut-être la raison pour laquelle nos e-mails sont « durs ». Car vivre à Cureghem n'est pas facile. Surtout si vous êtes une femme !

Le « Comité de Vigilance Cureghem » vous demande s'il est normal d'autoriser la consommation d'alcool en rue, et particulièrement dans les quartiers précarisés.

Mais nous tenons à féliciter Fabrice CUMPS d'avoir enfin pris la décision d'interdire la consommation d'alcool en rue et la fermeture des cafés même si nous aurions aimé en profiter plus tôt, comme dans le quartier Saint-Guidon. Par ailleurs, nous estimons que l'heure de fermeture est trop tard !

Et nous tenons aussi à rappeler à Madame l'Echevine Elke ROEX qu'il y a encore des cafés en infraction dans le quartier. Pourquoi ?

De plus, nous craignons et à juste titre, que cette ordonnance ne soit pas respectée. En effet, malgré l'interdiction entrée en vigueur le 15 juin, nous continuons à voir des personnes seules ou en bande consommer de l'alcool. Et il n'est pas rare de voir une personne consommer une bière tout en urinant sur une voiture, une façade !

Et vous le savez, ce quartier subit de plein fouet les ravages de l'alcool facilement disponible à toute heure du jour et de la nuit étant donné le nombre conséquent de magasins de nuit !

- Nous demandons une présence policière pedestre, à vélo, à cheval et pas une police qui se « balade » en voiture et traite les citoyens de « macaques ». Il faut renforcer la présence policière dans les zones identifiées comme des points chauds de consommation d'alcool en rue.

- Nous exigeons une tolérance zéro. C'est-à-dire, appliquer strictement les sanctions prévues par la législation en vigueur en cas de comportements nuisibles et de troubles à l'ordre public lié à la consommation d'alcool.

- Nous exigeons que les magasins, épiceries, librairies, affichent clairement leurs horaires d'ouverture car nous avons vérifié et seuls quelques-uns affichaient leurs horaires.

Bien entendu, nous ne visons pas les établissements Horeca qui proposent des boissons alcoolisées sur leurs terrasses.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Les plaintes sont nombreuses quant à la qualité de vie à Cureghem. L'exaspération des habitants s'est par ailleurs de nombreuses fois exprimée entre ces murs depuis l'année dernière.

Diverses promesses se sont exprimées pour y remédier de façon structurelle ou plus ponctuelle. Cela dit, ces dernières semaines le nombre de plaintes semble à nouveau culminer. Il est vrai qu'avec le beau temps certaines incivilités se sont multipliées et les habitants souffrant de la chaleur ne peuvent plus se claquemurer dans leur habitation. N'oublions pas les étudiants en période d'examen qui doivent étudier dans un environnement gravement perturbé.

Ainsi, permettez-nous de faire le point sur les suites aux nombreuses plaintes adressées à l'égard des établissements bruyants dont les activités ne semblent pas pâtir outre mesure des sanctions prises à leur encontre. D'autre part, des terrasses non autorisées se sont installées, accroissant par là-même les nuisances et l'impression d'impunité. Comment le Collège a-t-il réagi à cet égard ? Des mesures plus contraignantes à l'égard du bruit pourraient-elles être envisagées avec le soutien de « Bruxelles-Environnement » ? D'autres envahissements de l'espace public sont également signalés comme le placement de grills à sardines en pleine rue, au mépris de l'hygiène et du respect du voisinage.

Pour en revenir aux commerces, l'échevine des « Classes moyennes » et du « Commerce » avait promis de produire un marquage spécifique en faveur des établissements en ordre. Qu'en est-il de cette initiative ?

Outre les cafés et Horeca, comment le Collège appréhende-t-il les commerces alimentaires et fausses librairies transformées en débits de boisson ? A quelle fréquence la Commune mène-t-elle des contrôles quant à la validité des permis ?

Plus globalement, le Collège peut-il nous détailler son plan d'action afin que cet été ne s'apparente pas une nouvelle fois à un enfer ?

Certes, depuis le dépôt de cette interpellation, nous avons noté l'ordonnance de police qui impose la fermeture des Horeca à partir d'une heure du matin à Cureghem et aussi dans le quartier du Centre mais peut-on nous assurer que le personnel tels que la police, gardiens de la paix etc. aura les moyens d'assurer la quiétude des riverains ? Trop de règlements votés peinent à ensuite être concrètement respectés et un règlement pas respecté abaisse la confiance des habitants à l'égard de l'autorité mais aussi, accroît le sentiment d'impunité de ceux qui ne respectent rien.

Ce jour est aussi marqué par un homme blessé au sabre au boulevard Pointcarré, cela montre que les difficultés du quartier sont loin d'être dépassées. Faisons-en sorte, Mesdames et Messieurs, par une œuvre collective, car aucun département ne pourra à lui seul fournir les réponses adéquates, faisons-en sorte que Cureghem redevienne viable et vivable.

G. VERSTRAETEN entend les citoyens dire « zone de non-droit, état de droit aboli ou pas présent ». Pour une fois, cela ne vient pas d'un parti politique de droite mais des habitants du quartier. Ayant quitté Cureghem pour un autre quartier, il avoue que l'absence de saleté partout et tout le temps a bien amélioré son état de santé mentale. Cela a un grand impact sur les gens qui habitent le quartier. Tout est lié, dans le quartier de Cureghem, les violences, les problèmes de drogues, les commerces illégaux non-contrôlés, la saleté, les marchands de sommeil opérant depuis des décennies sans véritable intervention, le sans-abrisme et les flux migratoires. Cureghem est un quartier de migration male assumée depuis toujours car il faut imposer des règles pour rendre possible le vivre ensemble, cela dans le respect mutuel. S'il n'y a pas de règle, on se retrouve dans un état de non-droit où le vivre ensemble devient impossible ; et c'est ce qui se passe à Cureghem.

Une organisation travaillant avec des sans-abris a dû fermer pendant quelques jours à cause de violences et elle a envoyé une lettre à la Région bruxelloise pour que les Communes d'Anderlecht, de Saint-Gilles, de Bruxelles-Ville, de Molenbeek, la Région, et niveau le Fédéral s'accordent pour reconnaître qu'on n'arrive plus à gérer les problèmes dans ce quartier et qu'ils doivent constituer tous ensemble un plan pour le résoudre. G. VERSTRAEEN soutient entièrement cette demande car la Commune est impuissante. Cette dernière doit admettre qu'elle n'est pas en état d'assumer les problèmes du quartier et doit établir des plans avec les autorités régionales et fédérales en vue de restaurer la sécurité, de lutter contre la pauvreté, d'arriver à de véritables solutions pour ce quartier. Il ne s'agit pas uniquement de Cureghem, d'autres quartiers dans la région bruxelloise connaissent de tels problèmes. Il faut travailler ensemble pour véritablement changer ce qui est nécessaire, car la Commune n'y arrive pas malgré toutes ses déclarations. Il n'est plus possible de continuer de la sorte.

G. BORDONARO résume que les habitants de Cureghem lancent un nouvel appel à l'aide pour demander plus de respect pour eux et pour le quartier. Ils demandent à vivre dignement dans des rues exemptes de dépôt clandestin et, à vivre dans un quartier sans odeur nauséabonde, sans rats et autres nuisibles. Ils souhaitent vivre dans un quartier calme, ce qui constitue des demandes légitimes et simples. Il faut bien reconnaître que Cureghem est un quartier difficile où règne partout le béton, un quartier extrêmement dense et précaire. Il est important d'avoir une vision globale sur le quartier pour résoudre les problèmes, pour cela il faut un plan social cohérent qui assure la sécurité, notamment en matière d'interdiction de l'alcool car c'est dans les quartiers populaires, précaires et densément peuplés que ce genre de problème est le plus important.

Dans d'autres quartiers d'Anderlecht, miraculeusement, tous ces problèmes n'existent pas. Ce n'est pas un hasard s'il y a autant de problèmes à Cureghem car les conditions sociales en font un quartier difficile connaissant énormément de problèmes. Il trouve toutefois positif que les habitants se mobilisent depuis une année, ce qui prouve que les habitants de Cureghem veulent changer la situation. Il faut trouver des solutions ensemble !

Concernant les commerces Horeca, le groupe « PTB » a proposé plusieurs fois de voir comment la Commune peut fixer des quotas et refuser le changement d'affectation de plusieurs cafés. Il y a trop d'Horeca et de cafés proposant les mêmes choses, parmi eux certains ont des activités bizarres. Il faut limiter et diversifier les commerces à finalité familiale ou destinés aux enfants, ce qui n'existe pas à Cureghem. Le fait qu'il y ait autant de snacks sur si peu de distance sur la chaussée de Mons fait que le bus n'arrive parfois pas à passer, tellement les poubelles débordent sur la voie publique.

En limitant, ou changeant l'affectation de certains établissements, on pourrait commencer à résoudre le problème. Des containers devraient être installés à Cureghem pour tenter d'absorber ces déchets, mais on les attend toujours, ce pourquoi le groupe « PTB » interpellera en fin de séance.

Quant à l'interdiction de boire de l'alcool en rue, le Collège va-t-il réussir à faire respecter ce règlement ? Il émet de sérieux doutes à ce sujet mais ne veut pas être défaitiste, il faut miser sur une police de proximité respectueuse des citoyens, proche des habitants, notamment par la réouverture du commissariat de la rue Van Lint, fermé par manque de moyens.

Madame l'Echevine ROEX donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen ROEX geeft lezing van het volgend antwoord:

C'est sous mon échevinat que des contrôles administratifs ont été mis en place pour les établissements Horeca dans tous les quartiers de la commune.

- Plus que 200 commerces ont été contrôlés.
- Sur Cureghem en globalité, le guichet Horeca a identifié 94 établissements Horeca sur la zone, chacune de ces adresses fait l'objet d'un suivi accru du service Horeca.
- L'autocollant existe, je l'ai présenté lors de la précédente séance du Conseil communal. Il y a néanmoins beaucoup de commerces qui ne l'ont pas apposé. Nous prévoyons de faire un tour pour apposer les autocollants chez les commerçants qui y ont droit.

Un groupe de travail rassemblant hebdomadairement les services « Prévention », police, « Horeca » et « Urbanisme » actualise chaque semaine la liste des cibles commerciales, Horeca et non-Horeca, à suivre de près, et ceci sur base des plaintes reçues des habitants et des rapports de police. Pendant cette réunion, on évalue les actions menées et on se met d'accord sur les actions à mener.

Nous sommes donc en permanence sur le coup et suivons vos e-mails de façon intense. Plus que 30 fermetures ont déjà été prononcées par le Bourgmestre dans le quartier et des nouvelles suivront dans les semaines qui viennent.



Enfin, au niveau d'affectation d'urbanisme, comme je l'ai dit, nous n'avons pas d'instruments légaux pour obliger une diversification commerciale. La loi ne nous permet également pas d'obliger le propriétaire de changer l'affectation d'un lieu s'il a déjà obtenu une affectation en Horeca par le passé. Nous pouvons néanmoins refuser des nouvelles affectations, c'est ce qu'on fait. Et la taxe d'ouverture de snack a pour but de démotiver les gens de multiplier la même sorte de projet dans des locaux qui sont déjà en affectation Horeca. Nous voulons ainsi stimuler les gérants à investir dans des projets plus qualitatifs et plus adaptés au quartier. Je vous invite tous à agir dans les Parlements contre les jeux de hasard. Encore aujourd'hui, j'ai essayé de convaincre un tenancier de bar de faire un projet correct adapté au quartier, mais tant que la loi sur les jeux de hasard dans les cafés ne changera pas, je ne peux malheureusement pas éviter que la commission des jeux de hasard donne des autorisations.

Pour le reste, je demanderais aussi des contrôles accrus des autres services comme la « Propreté » et « l'Hygiène » sur ces établissements.

Monsieur le Bourgmestre-Président complète en confirmant que le retour des beaux jours est souvent synonyme de difficultés pour les habitants qui aspirent à vivre en paix et particulièrement en soirée. La consommation excessive d'alcool participe à augmenter significativement les risques de débordements sur l'espace public, ce que le Collège souhaite éviter au maximum. Dans le cadre du plan établi avec différents services communaux et la police, il a pris deux types d'ordonnances de police, dont l'une vise à interdire la consommation d'alcool en rue entre le 15 juin et le 15 septembre, l'autre vise à fermer les établissements à 1h00 du matin maximum et dans les deux quartiers. Les mesures de ces deux ordonnances sont similaires, ainsi que les dates d'entrée en vigueur et de fin d'application. Les deux périmètres concernés par ces ordonnances sont le « Centre » et « Cureghem » qui sont les plus affectés par les rassemblements en soirée provoquant les nuisances et incivilités évoquées.

Tout l'enjeu est de faire respecter ces dispositions. A cette fin, un dispositif de veille est en place, impliquant la mobilisation conjointe du service « Prévention » qui a une fonction de sensibilisation des personnes concernées mais aussi, des services de police en matière de répression. Ce sont quotidiennement plusieurs dizaines de policiers qui sont concernés par ces opérations. Aujourd'hui encore, il s'est entretenu avec les responsables de la police de proximité, ceux des services opérationnels et du pilier judiciaire de la zone de police « Midi ». Tout le monde est mobilisé pour faire respecter les dispositions de ces arrêtés mais aussi pour réprimer certains phénomènes minant grandement le quotidien des habitants, comme les rodéos urbains, les violences et toutes les nuisances générées par les trafics en tous genres.

Le Collège, l'Echevine du « Commerce » et son cabinet, ont à nouveau réuni toutes les forces communales pour renforcer l'encadrement des divers commerces Horeca et/ou lieux de fêtes, où des nuisances sont signalées par des habitants.

Ces différents services travaillent en coopération sur plus de nonante dossiers ouverts depuis une année et ayant conduit à une quarantaine de fermetures temporaires, outil et arme dont le bourgmestre dispose pour lutter contre les phénomènes.

En toute transparence, et rien que pour le secteur Horeca, une quinzaine d'établissements sont encore actuellement sous très étroite surveillance administrative et policière.

L'équipe de police est régulièrement mobilisée sur le terrain, jusqu'au cœur de la nuit. Elle passe plusieurs fois par semaine dans et aux abords des lieux problématiques pour vérifier que tout se déroule dans le calme et dans le strict respect des arrêtés signés par Monsieur le Bourgmestre-Président.

Plusieurs PV ont été dressés dans ce contexte, tous les auteurs d'infractions seront auditionnés par les services compétents ; après quoi des mesures complémentaires lui seront proposées : des arrêtés supplémentaires.

Concernant les rodéos urbains, les véhicules conduits comme des véhicules de course ont été saisi. La police peut saisir administrativement les véhicules pendant cinq jours maximum, durée prolongeable par arrêté du bourgmestre pour une période d'un mois, comme la loi l'y autorise, ce qui coûtera des milliers d'euros aux contrevenants qui mettent en danger les habitants.

Il conclut en réaffirmant que les autorités ne lâchent rien, ne cèdent rien, que du contraire. La mobilisation est plus forte que jamais quant à toutes ces nuisances. Le personnel impliqué dans toutes ces opérations se chiffre en plusieurs dizaines de collaborateurs. La communication avec un certain nombre de riverains est également constante, ce qui est évidemment un des enjeux auxquels les autorités sont attentives. La détermination de lutter contre les nuisances qui perturbent votre quotidien est totale.

G. VAN GOIDSENHOVEN ne cache pas sa déception par la réponse de l'Echevine. Il ne faut pas perdre de vue que ce qui amène les interpellants devant le Conseil, mois après mois, est leur exaspération montant graduellement et qui est la conséquence du fait que certaines portions de Cureghem sont devenues totalement invivables. Il espère que les forces seront réellement mobilisées cet été car il faut apaiser les tensions, pas par un nouveau plan « Good Move », mais en mettant tous les moyens communaux essentiels à la sécurité, à la propreté, à la maîtrise de l'espace public. Il faut se concentrer sur la fin de cette législature pour que la prochaine ne perde pas son temps dans des politiques superfétatoires. Cureghem a besoin d'attention, de réponses et demande à être rassurée car les droits fondamentaux de ses habitants sont régulièrement bafoués. Le fait d'avoir un environnement sain, de pouvoir vivre en sécurité et de dormir la nuit est essentiel.

G. VERSTRAETEN heeft maar drie woorden: "het volstaat niet"! Alles wat tot nu toe ondernomen is volstaat niet. Op een bepaald moment moet men beseffen dat bijkomende middelen gevonden moeten worden of moet men toegeven dat de Gemeente niet in staat is, op zijn eigen, om de problemen in Cureghem aan te pakken en plannen te maken. Er moet ook met andere overheden samengewerkt worden om werkelijk tot oplossingen te komen in de wijk, anders gaat het probleem gewoon verder blijven etteren want vandaag volstaat het niet!

G. BORDONARO ajoute que cela fait deux ans qu'on attend les containers à Cureghem. Grâce à la vente d'un bâtiment à la rue de Fiennes, on pourrait lancer un appel d'offre pour trouver un entrepreneur pouvant proposer quelque chose de qualité pour les habitants de Cureghem. Quand il y a une volonté politique, il y a du budget, par exemple, pour « Good Move », la Région avec la Commune a débloqué plus de quatre millions d'euros. Pourquoi ne ferait-on pas autant pour répondre aux besoins des habitants ?

La représentante des habitants reprend les mots du bourgmestre en disant que les cafés peuvent rester ouverts jusqu'à 1 heure du matin. Elle rappelle que le tapage nocturne est une infraction au code pénal belge à partir de 22 heures. Les autorités sont peut-être sur le pont, mais elles doivent aller au front ! Elle remercie F. CARLIER qui a donné lors de l'émission « Le Duel » du 6 juin sur « BX1 », une image réaliste de la rue Wayez où il faudrait instaurer une mixité sociale via des magasins de haut de gamme. Elle ajoute que Madame l'Echevine ROEX a cité lors de cette même émission, la volonté de mettre un « stop aux snacks et restaurants à la rue Wayez ». Mais à quand cette même volonté à la chaussée de Mons ? Les habitants souhaitent vivement avoir de vraies librairies, sans vente d'alcool, et des magasins « Made in Anderlecht » à la chaussée de Mons. Les conséquences actuelles, sont l'arrivée massive de zombies faisant régner une insécurité permanente.

L'autre représentant des habitants clame qu'à Cureghem tout est permis, on peut tout y faire, sans avoir besoin de permis, ni autorisation. Il reste sans voix lorsqu'il entend dire que trop d'interpellations tuent les interpellations. Bien au contraire, il faut continuer à interpellier, afin que les habitants puissent vivre dans un quartier apaisé mais pas avec des blocs de béton. Il se demande pourquoi et comment l'interdiction de consommer de l'alcool uniquement dans le quartier de Saint-Guidon a été décidée l'été dernier alors que cette problématique existait déjà à Cureghem et que les précédentes autorités n'ont rien fait. L'ancien bourgmestre E. THOMAS n'a pas effectué son travail, il aurait pu faire plus comme il l'avait promis mais il ne l'a pas fait. Pourquoi, Monsieur le Bourgmestre-Président ne pas avoir agi plus tôt alors que vous étiez aussi au courant.